



Invitation presse

Lundi 15 juin 2026

Grenoble devient officiellement ville ambassadrice du don d'organe

Lundi 22 juin à 12h

► Parvis du Musée de Grenoble, 5 pl de Lavalette

En présence de

- **Laurence Ruffin**, Maire de Grenoble
- **Amandine Germain**, Adjointe à la Santé, à l'Alimentation et la Restauration collective
- **Monique Sorrentino**, Directrice générale du CHU Grenoble Alpes
- **Dr Arnaud Grégoire**, médecin de l'Agence de la biomédecine

Traduisant son engagement pour la santé, Grenoble est labellisée cette année ville ambassadrice du don d'organes. La Ville inaugure le panneau « Ville ambassadrice du don d'organe » qui sera posé en entrée de ville, à l'occasion de la Journée nationale de réflexion autour du don d'organe. Des stands d'informations seront installés sur le parvis du Musée, où le panneau sera dévoilé à 12h.

Déroulé

11h -17h

- Stand d'informations don d'organes et de tissus par l'équipe de Coordination Hospitalière des Prélèvements d'Organes et de Tissus du CHU Grenoble Alpes et l'association ADOGA ;
- Stand d'informations don de sang et de plasma par l'Établissement Français du Sang ;
- Animations et ateliers (jeux, projection d'un film, présentation d'une BD) ;
- Panneau avec des extraits de lettres de receveur-ses d'un organe ou leur familles adressées de façon anonyme à la famille du ou de la donneuse décédée ;
- La bibliothèque des relais lecture mettra à disposition une collection d'ouvrage à emprunter sur le sujet ;
- Témoignage de familles de donneurs et receveurs.

12h-13h

- Dévoilement du panneau «Ville ambassadrice du don d'organes et collation offerte par le chef Aribert (*quantité limitée*).

LE DON D'ORGANES ON EN PARLE !

En France en 2025, 31000 personnes attendaient un organe seules 6000 ont pu être greffées

Faites savoir votre choix à vos proches

+ d'infos: dondorganes.fr ou adoga.fr

Le don d'organes sauve des vies

En France en 2025, 31 000 personnes attendaient un organe, et seules 6000 personnes ont pu être greffées. Environ un millier n'a pas survécu à cette attente.

Il est important que chacune et chacun parle à ses proches de son souhait concernant le don d'organes. Il est trop souvent difficile de connaître le choix du défunt, et les proches peuvent choisir en fonction de leurs propres convictions ou se retrouver dans l'incapacité de prendre une décision.

En France, 80% des Français-es se disent favorables au don de leurs organes après leur mort, mais seulement 47% en ont parlé avec leurs proches. Cela provoque une augmentation du taux de refus par les proches, estimé en 2024 à 36%, soit près de 1000 décès par an (*source : Agence de la biomédecine*).

Comment donner ?

Toute personne peut être donneuse, de son vivant ou en état de mort encéphalique (sous réserve des résultats des examens qui attestent de la viabilité des organes à prélever). Il est possible de refuser tout prélèvement d'organes jusqu'au jour du décès en s'inscrivant sur le Registre National des Refus, auprès de l'Agence de la biomédecine. En cas d'accord pour le don d'organes, il faut le signaler à ses proches.